Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30 octobre 2026
ID : 064-216403485-20261029-81_26-AU

DÉCISION N° 81 / 26

MARCHÉ.....

Le Maire de la Commune de LONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,
Vu les articles R.2123-1-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique : Procédure adaptée
Vu la délibération n° 01/20032026 en date du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,
Modalités de mise en concurrence :
Modalités de publicité : **Site internet "demat-ampa.fr"**
Considérant que suite à l'analyse des offres en date du **29.10.2026,** du marché **Fourniture et livraison de panneaux de police de signalisation routière de la ville de Lons – Années 2026-2029**, il convient de l'attribuer.

DÉCIDE

ARTICLE 1er:
Le marché **Fourniture et livraison de panneaux de police de signalisation routières de la ville de Lons – Années 2026-2029** est attribué à l'entreprise **SIGNAUX GIROD,** dont la proposition s'est avérée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix indiqués dans le règlement de consultation, le candidat ayant remis les attestations et certificats prévus réglementairement.

Le montant annuel maximum de l'accord-cadre est de **9 000 € HT.**

ARTICLE 2ème :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou sur place au Tribunal (Villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex), soit par le site: www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 3ème :
Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.
Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour visa,
- L'entreprise SIGNAUX GIROD, à MOREZ pour notification.

Fait à LONS, le 29 octobre 2026.

Le Maire,

Nicolas PATRIARCHE

MAIRIE DE LONS 64 - Pyr. Atlantiques